



**SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LOMENER**

SO.NA.LOM. **SONALOM** (Loi 1901)

10 rue du Stole - 56270 PLOEMEUR

Tél : 02 97 82 92 04 le samedi de 10 h 00 à 12 h 30

E-mail: [sonalom@sonalom.org](mailto:sonalom@sonalom.org)

Site internet : [www.sonalom.org](http://www.sonalom.org)

Déclaration Préfecture N° 1950 - N° SIRET 794 587 238 00013

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018**

Tenue le 02 février 2019 salle « SOLEIL D'AUTOMNE » à Ploemeur 56270

Etaient présents ou représentés 51 membres / 119.

L'Assemblée Générale est ouverte par le Président à 09 h 00

Le Président Bernard COURBARIAUX remercie tous les adhérents présents et propose un instant de silence en hommage aux membres qui nous ont quitté, Jean-Pierre LANCO, Lydie LE FLOCH et aux familles de Jean-Pierre LE HIR et de Gabriel CORNOU.

### **RAPPORT MORAL**

Le Président rappelle les activités internes 2018

Il cite la progression du nombre d'adhérents. En 2016 : 94 adhérents, en 2017 : 113 et en 2018 : 119. Au 01/02/2019, 40 personnes ont adhéré et ce n'est qu'un début puisque un certain nombre d'entre nous ont réglé leur cotisation 2019 ce matin.

Les finances sont saines, le trésorier Jean-Pierre LE HIR présentera le bilan global et l'analyse de la vérificatrice Françoise DINE sera lue.

En ce qui concerne le local qui est la propriété de la mairie, il est utilisé par trois associations sous couvert de conventions individuelles renouvelées annuellement. Il n'y a pas de soucis avec GRAINES D'OCEAN. Nous avons eu quelques tracas avec la section MALC des AVF qui a triplé son nombre de pratiquants. Des rencontres amiables ont eu lieu et les conventions vont être corrigées dans les temps qui viennent par Philippe LE GLEUT. Il est confirmé que nous restons prioritaires dans l'utilisation du local que nous devons partager.

La cale du Stole : on ignore toujours quand et comment elle a été construite. Le Président fait appel à notre mémoire. Si quelqu'un peut nous renseigner, ce serait bien pour l'histoire et la justification de la construction. Les tempêtes la démolissent mais comme elle n'a pas d'existence officielle, puisque non déclarée aux affaires maritimes et au département, elle ne peut pas être réparée.

Le nouveau tracteur rend bien des services tant pour les sorties de bateaux que les mises à l'eau mais aussi pour le sauvetage de bateaux de membres de la SONALOM ou pas. A ce sujet, le Conseil d'Administration a modifié le protocole d'utilisation et les tarifs. La mise à l'eau et sortie de bateau restent gratuites pour les adhérents. Pour les non adhérents il en coûtera 30 € la sortie ou la mise à l'eau et 80 € s'il s'agit d'un sauvetage. Il n'est pas impensable que pour les adhérents, le sauvetage amène à une participation, compte-tenu

des difficultés du nombre de bénévoles nécessaires et du temps d'utilisation du tracteur... c'est en cours d'étude.

Pour ce qui est de la communication, notre site Web [WWW.SONALOM.ORG](http://WWW.SONALOM.ORG) a eu 24 252 visites en 12 mois avec des affluences particulièrement au moment du bain des crevettes et du Troc et Puces. Cependant, lors de la publication des Comptes Rendus du Conseil d'Administration on constate qu'ils sont lus sur le site.

Notre page Facebook animée par Maryana LE HIR est vivante mais nécessite vos informations dont des photos pour l'être plus encore... donc n'hésitez pas à nous faire parvenir photos et informations. Le Président laisse la parole à Maryana.

« Concernant notre page Facebook, nous pouvons constater que la fréquentation a pratiquement triplé en 1 an.

Le partage des événements est essentiel pour notre association, la preuve a été concrète pour le Troc et Puces et le Bain des Crevettes ...

C'est grâce à votre intérêt et vos partages que vous contribuez à la réussite des événements que nous organisons.

N'hésitez pas si vous souhaitez nous solliciter, (vente de bateau par exemple), photo de vos prises ou encore des trouvailles que l'on peut faire sur le rivage ou en mer...

Toute information est bonne à prendre et permet la longévité de notre page. Plus elle est active, plus elle sera visitée et partagée par d'autres ».

Le Président passe ensuite aux activités générales extérieures :

## LA CUP

Le travail en collaboration avec la mairie se passe bien même si en début de saison il y a eu un « raté » de la part du prestataire VEOLIA. La mairie a provoqué une réunion de mise au point où nous n'étions pas conviés. Par la suite, nous n'avons pas eu plus d'information de ce qui a été dit. Le Président lit les points principaux du compte rendu de la CUP notamment le CLUPPIP, l'étendue des mouillages des particuliers, le drone...

## La FNPP le CD56

Pêche au bar - le ministère de la mer a prolongé l'autorisation des captures mais l'avenir selon des directives européennes serait le quota mensuel pour tout le monde d'où la nécessité d'un livret des prises.

La pêche en mer - pour que les pêcheurs de loisir en mer soient plus considérés, il est question d'instaurer une « carte de pêche » à prix modique (10 € dans certains pays européens) mais il faut savoir que les organismes professionnels de pêche sont contre un quota «plaisancier » pour le bar et pour le thon. La FNP (eau douce) est prête à intégrer les pêcheurs de loisir en mer en appliquant ses tarifs.

Les 1, 2 et 3 mars 2019 il y a le salon de la pêche en mer à Nantes. Il y a des invitations gratuites pour les membres de la FNPP. Ceux qui en veulent doivent écrire d'urgence à [sonalom@sonalom.org](mailto:sonalom@sonalom.org) .

La revue FNPP publie régulièrement les articles de la SONALOM que Bernard COURBARIAUX lui adresse mais elle ne publie pas les photos de nos prises. C'est dommage !

Le Président laisse maintenant la parole à Ronan LOAS maire de Ploemeur. Monsieur le maire évoque quelques points :

## INTERVENTION DE M. LE MAIRE DE PLOEMEUR

Il nous confirme la création de 2 CLUPPIP, une pour la gestion du port de Lomener & de l'Anse du Stole, l'autre pour le port de Kerroch. Chaque CLUPPIP aura des finances indépendantes. Il précise que cela ne devrait pas entraîner de changement sur le plan tarifaire hors les augmentations régulières.

Nous attendons les élections des représentants qui doivent être organisées par le département. Des places doivent être réservées pour les professionnels. Aujourd'hui un seul professionnel : 1 seule place pour « Laïta Croisières ».

Lorient agglo - les enjeux de l'avancement des travaux sur le Stole : la compétence revient à la GEMAPI qui est responsable entre autre de tous les ouvrages d'art, de la prévention de la submersion marine, des inondations...Il a été demandé par le département une étude chimique du ciment/béton.

**Paroles est donnée aux adhérents pour quelques questions à Monsieur le Maire :**

Q : La cale, dans quelle mesure peut-elle être réparée ?

R : Un sujet qui revient chaque année et cependant toujours délicat puisque sur les plans de 1983 elle n'existe pas et on n'en connaît pas l'origine officielle exacte.

Q : Pourrait-il y avoir un référent du port et de l'Anse du Stole auprès de la mairie ?

R : On attend la mise en place du CLUPPIP et l'utilisation du drone par VEOLIA. Aujourd'hui tout le monde a une bouée et toutes les bouées ne sont pas occupées ce qui crée un déficit financier dans la gestion du port. Avec le CLUPPIP il faudra équilibrer les dépenses. Il y a peu de demandes de bouées usagers, certains préfèrent le port à sec. En effet, on constate une évolution de la pratique du nautisme et l'âge moyen change aussi, il y a plus de jeunes.

Q : Les bouées pourraient-elles être nettoyées au moins une fois dans la saison ? (grappes de moules sur les bouées et émerillons).

R : Ronan LOAS demande à ce qu'une liste des questions soit établie pour transmission à VEOLIA.

Q : Mouillage et copropriété ?

R : Pour ne pas perdre le mouillage il faut être copropriétaire depuis 3 ans.

Q : le parking de l'anse du Stole ?

R : l'aménagement urbain est très cher. Le projet est toujours à l'étude. Engagement de la ville et du département pour des travaux à compter de 2020.

Q : Envasement du port & de l'Anse du Stole ; En cause le rajout de sable du large ?

R : Du sable a été rajouté pour compenser la réduction de la hauteur de la plage du Stole après les tempêtes hivernales. Monsieur le maire est opposé à ce choix. Il va se rendre à la Baule pour voir le système de sillons qui permet d'assécher le sable (système de drainage) et ainsi le stabiliser à plus long terme.

Il n'y a plus de questions, Monsieur le Maire termine son intervention.

Il remercie les membres présents pour les échanges courtois et les invite à signaler les événements "indésirables" aux services techniques de la Mairie.

## PRESENTATION DU BILAN DES ACTIVITES 2018.

Le Président donne la parole à Marlène BASSERY, secrétaire

« Nous organisons 2 manifestations principales :

- Le Bain des Crevettes en janvier qui a réuni environ 70 personnes.
- Le Troc et Puces prévu en juillet qui a dû être reporté en août suite au mauvais temps. Cela a été une très bonne chose puisqu'il a fait très beau. Presque tous les emplacements ont été réservés et les exposants étaient très satisfaits de l'organisation et de la fréquentation car à cette date il n'y avait pas de concurrence.

Ensuite nous avons les activités et ateliers :

- Le 02/03 était prévu une sortie Pêche à pieds à Rianteq : mauvaise météo, le Président s'est retrouvé tout seul à Rianteq. Il en a quand même profité pour faire quelques photos et un reportage sur les quelques pêcheurs courageux qu'il a rencontré.
- Le 17/03 Atelier Epissures et Nœuds animé par Bernard KERMABON et Lionel GUYOT. Peu de participants mais des nouveaux très intéressés.
- Le 24/03 Atelier Casier et Montage d'un filet animé par Gilbert HOUARNER et Françoise BERTIN. Bon retour des participants.
- En avril nous avons tenu un stand à la LITTORALE 56
- Nous avons créé 3 Ateliers Crêpes les 12 - 26/5 et 16/06 animés par Maryalice LE NAOUR et Isaïe TONNERRE. Grand succès avec la partie appréciée de tous en fin d'atelier « la dégustation ».
- Les 24/07 et 21/08 2 formations Pêche pour les enfants du centre de loisirs de Ploemeur couronnées de beau temps et d'enfants très heureux d'avoir passé une bonne journée avec quelques prises.
- Les 01/09 participation au Forum des Associations.

Nous avons également pratiqué des activités plus « sportives » :

- Le sauvetage de 4 bateaux
- Le rangement du blockhaus

Et pour finir les activités de Loisirs et Convivialité :

- Le 22/06 la sortie à l'île d'Arz
- Le 20/10 le repas de fin de saison au Camping des Ajoncs chez Annick et Alain MAFAITY
- LE 17/11 nous avons fêté le Beaujolais nouveau et inauguré notre nouveau barbecue avec notre « chef BBQ » Gilbert HOUARNER.

Toutes les activités ci-dessus ont fait l'objet de reportages visibles sur notre site [WWW.SONALOM.ORG](http://WWW.SONALOM.ORG) ».

## BILAN FINANCIER

Le Président donne la parole à Jean-Pierre LE HIR, trésorier qui détaille les comptes de résultats et l'arrêté de la comptabilité au 14 janvier 2019 dont l'avoir bancaire et numéraire au 31/12/2018 est de 7 977,00 €.

Le trésorier lit en détail le

### RECAPITULATIF ANNEE 2018 POUR COMPTES DE RESULTATS

et indique qu'il est affiché dans la salle pour qui veut le consulter. Il sera affiché au local et les livres de comptes sont consultables par les adhérents sur RV.

Pour le budget prévisionnel le trésorier rappelle que le magasin « expert » qui nous prêtait du matériel pour le Troc et Puces a fermé. Nous devons soit prospecter auprès d'autres magasins ou investir. Ce point sera débattu lors d'un prochain Conseil d'Administration.

## SO.NA.LOM.

### *Société Nautique de Lomener*

#### *Arrêté de la comptabilité au 14 JANVIER 2019*

<i>Pièces comptables</i>	<i>Valeur en euros</i>
<b>COMPTE CHEQUES C.M.B.</b>	
Dernier relevé du Crédit Mutuel de Bretagne au 31/12/2018	1 800,55 €
Chèques émis non débités ou crédités	0,00 €
<b>Avoir du compte chèques du C.M.B.</b>	<b>1 800,55 €</b>
<b>COMPTE SUR LIVRET</b>	
Livret A ( C.M.B) dernier relevé du 31/12/2018 INTERETS INCLUS	5 413,16 €
<b>VALEURS EN NUMERAIRES ET VALEUR DU STOCK</b>	
Numéraire détenu par le trésorier au 31/12/2018	497,59 €
Caisse du local au 31/12/2018	165,70 €
valeur du stock en euros au 31/12/2018	100,00 €
<b>Avoir bancaire et numéraire au 31/12/2018</b>	<b>7 977,00 €</b>

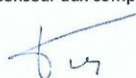
Arrêté de la comptabilité de la SONALOM  
avec un avoir disponible de sept mille neuf cent soixante dix sept euros et zéro centimes (7977,00€).

Arrêté et vérifié  
Le 28.01.2019 à PLOEMEUR

Mr J.Pierre LE HIR  
Trésorier



Mme Françoise DINE  
Censeur aux comptes



Mr Bernard COURBARIAUX  
Président



## CONTROLE DES PIECES COMPTABLES

En l'absence de Françoise DINE qui a contrôlé les livres de comptes en présence du trésorier et du président et qui ne pouvait être présente aujourd'hui, le Président lit son analyse après vérification des comptes.

### RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES SONALOM- EXERCICE 2018

Après examen du livre des comptes et vérification aléatoire des pièces comptables, des écritures et des relevés de banque, je constate une parfaite corrélation et une présentation sincère et véritable de la tenue des comptes par le Trésorier.

Je tiens à souligner la grande qualité de la tenue et de la présentation de la comptabilité assurée avec une rare rigueur par le Trésorier.

Par ailleurs, je signale que le numéro de déclaration de l'association (N° 1950) figurant au registre départemental et publié au Journal officiel, doit figurer sur les documents officiels émanant de l'association, dont le papier à entête.

Fait à Lomener / Ploemeur le 28 Janvier 2019

Françoise DINE - VAN LIERDE

Membre du Conseil d'administration En charge de la vérification aux comptes

Nous passons au vote.

A l'unanimité l'Assemblée donne son quitus pour la gestion financière de la Société Nautique de Lomener.

## ACTIVITEES PREVUES EN 2019

Bernard COURBARIAUX énumère :

- 1<sup>ère</sup> formation Crêpes le 16 février 9H au local
- 2<sup>ème</sup> formation Crêpes le 23 février 9H au local
- Formation sur carte le 23 mars 9H au local
- Sortie St Nazaire : date et programme à déterminer
- La Littorale 56 départ Fort Bloqué le 7 avril
- Formation premiers secours le 11 mai **14H30** au local
- Montage cannes à pêche et pratique pour adultes : à déterminer en avril/mai
- 2 formations pêches pour les enfants : dates à déterminer en juillet et août
- Troc et Puces SONALOM le 17 août
- Fête des 5 ports le 24 août
- Participation au Forum des Associations le 31 août
- Repas de fin de saison au camping des Ajoncs : date à déterminer.

## ELECTIONS

5 postes sont à pourvoir :

4 administrateurs voient leur mandat arrivé à échéance et sont rééligibles :

Bernard BASSERY, Bernard COURBARIAUX, Pascal LE CORRE, Daniel LEMAIRE.

1 administrateur est démissionnaire : André TREBUCHET.

3 administrateurs sortants se représentent : Bernard BASSERY, Bernard COURBARIAUX et Daniel LEMAIRE. Une personne a présenté sa candidature : Patrick LANGLOIS.

Dans cette configuration il n'y a pas de vote, les 4 personnes ci-dessus ayant fait acte de candidature sont retenues. Agreement unanimes de l'assemblée.

## DON SNSM

Le Président appelle Monsieur Yves DANIEL représentant la SNSM pour lui remettre un don de 300 € sous forme de chèque ainsi qu'une enveloppe contenant les dons récupérés dans la tirelire chaloupe. Monsieur Yves DANIEL remercie la SONALOM au nom du CFI et rappelle 2 numéros importants en cas d'urgence en mer :

- Le 16 pour la VHF
- Le 196 à partir d'un mobile

Le Conseil d'Administration se réunira le lundi 04 février 2019 à 17 h 00 pour élire le Président & les membres du bureau et désigner les responsables de postes.

Sans question diverse, le Président rappelle que nous avons besoin de bénévoles pour assurer nos activités. Il remercie les participants présents et les invite à un moment convivial autour d'un apéritif. Il donne rendez-vous à 13 h 00 au restaurant « le PARADOU » à Ploemeur aux 47 inscrits.

La séance est levée à 11 h 00.

LA SECRETAIRE  
Marlène BASSERY

LE PRESIDENT  
Bernard COURBARIAUX

